



Canton de Lingwick

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 7 août 2017, à 19 h 00, présidée par M. Marcel Langlois, maire et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Manon Rousseau, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe, M. Serge LaRoche et M. Martin Loubier.

Tous membre du conseil et formant quorum.

Mme Caroline Poirier, conseillère, est absente.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

RÉSOLUTION #2017-190

PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU de proclamer le canton de Lingwick municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

*Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière
Donné à Lingwick, ce 8 août 2017*

Copie certifiée conforme au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 de la municipalité du canton de Lingwick, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, lors de sa prochaine séance.